

## Compte rendu du conseil municipal du 8 novembre 2018

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre, M.Tesseyre, M.Foltz, Mme Naville, M. Gil, M. Roques, Mme Szymanski, Mme Verger, Mme Vergnes, M. Gouygoux, Mme Fournier Bourgeade, Mme Laval, M.Verdier

Absents : M. Ruebenthaler donnant pouvoir à M.Foltz; M. Sune à M. Bouquié, M.Colombel à Mme Cayre, Mme Daubet à Mme Szymanski

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M.Verdier

2. **Approbation du P.V de la séance précédente:**

Mme Verger demande à ce que ses propos soient modifiés : elle ne souhaite pas démissionner du Conseil Municipal des Jeunes, mais simplement exprimer un découragement passager. Elle est prête à se remobiliser pour un projet sérieux.

**Vote : pour à l'unanimité**

3. **Approbation des statuts de Cauvaldor.**

**Vu** la délibération n°17-09-2018-001 en date du 17 septembre 2018, par laquelle le conseil communautaire a approuvé une modification des statuts de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne.

**Considérant** qu'à compter de la notification de la délibération au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée, à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification, subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

M.le maire demande **D'APPROUVER** les statuts de la communauté de communes Cauvaldor, tels qu'annexés.

**Vote : pour à l'unanimité**

4. **Approbation rapport de la CLECT :**

**Considérant** les travaux des commissions de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne,

**Considérant** la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 03

Septembre 2018 qui a rendu son rapport tel qu'annexé et de la réunion du conseil communautaire du 17 septembre 2018,

Je vous propose de délibérer au sujet de l'adoption des modalités de transfert telles que définies au sein du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation Des Charges Transférées 2018.

**Vote : pour à l'unanimité**

5. **Validation cahier des charges Bourgs-Centres et autorisation adhésion au groupement de commandes pour l'étude**

Il convient d'autoriser M le maire à signer la convention à intervenir pour adhérer au groupement de commandes avec les autres collectivités et Cauvaldor. M le maire étant encore en attente de cette convention, il la signera dès qu'elle parviendra à ses services.

**Vote : pour à l'unanimité**

6. **Point sur les crédits 2018 :**

M le maire présente la situation financière à ce jour. Même en considérant les dépenses et recettes des 2 prochains mois, il fait constater la légère amélioration. La commune dispose actuellement d'une trésorerie positive correcte pour la 1ere fois depuis plusieurs années. Il faut cependant continuer à maintenir la progression des dépenses.

M.Roques fait constater l'augmentation des besoins en débroussaillage et propose que la commune s'équipe d'une épareuse pour que les agents assurent cette tâche en complément de l'entreprise.

7. **Vote des tarifs d'assainissement- Simulation de budget primitif 2019:**

M le maire présente la simulation du BP 2019 qui fait apparaître les points suivants :

La section d'investissement est équilibrée. Reste une somme de 9855,84€ à inscrire en dépenses imprévues, mais il faudra sans doute prévoir des travaux de raccordement rue Mercière et rue Tournemire.

La section de fonctionnement sans augmentation de la redevance d'assainissement a besoin d'une subvention d'équilibre de la commune de 16 199,24€.

M le maire propose de ne pas augmenter ces tarifs en 2019.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **8. Approbation rapport annuel 2017 du SIAEP sur prix et qualité de l'eau potable :**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu du décret ministériel N°95-635 du 06 mai 1995, le conseil municipal doit se prononcer sur le RPQS 2017 du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Martel.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **9. Vote taxe d'aménagement**

Le montant de la taxe d'aménagement communale n'a pas augmenté depuis 2016. Les conseillers municipaux, ayant reçu explications et simulations, sont invités à débattre d'une éventuelle augmentation.

Compte-tenu de la faible augmentation des constructions, et afin de ne pas donner un signal négatif aux candidats à l'installation sur la commune, les conseillers municipaux proposent de ne pas augmenter cette taxe.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **10. Mise en sécurité des salles de la Raymondie : obtention DETR 2018**

Nous avons déposé une demande de DETR pour nous aider à financer les travaux de mise en sécurité du Palais de la Raymondie (régularisation de l'ERP), et en particulier les travaux de restitution de l'escalier de secours partant de la salle Dugesclin et aboutissant dans la cave derrière les toilettes publiques.

Le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 69 460€ HT. La DETR est de 25% soit 17365€.

Pour la poursuite de ce programme, M le maire demande l'autorisation d'inscrire des crédits supplémentaires au budget communal 2018 pour financer dans un 1<sup>er</sup> temps la réalisation de l'escalier de secours qui dessert les salles de l'ancien théâtre et de Dugesclin pour une dépense de 18 600 € HT.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **11. Convention de Mise à Disposition de terrain pour le RAM construit par Cauvaldor :**

Suite au bornage du terrain d'assise du RAM en construction, Cauvaldor a sensiblement modifié son projet avec la construction d'un mur de soutènement pour soutenir le talus du terrain communal situé au-dessus et servant d'aire de jeux au centre aéré, et a souhaité être propriétaire d'une bande de terrain supplémentaire en cas de besoin. Cette bande de terrain d'environ 2 mètres de large n'a aucune utilité pour Cauvaldor qui a décidé de la concéder à la Commune de Martel par une mise à disposition.

M le maire demande l'accord de signer la MAD à intervenir.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **12. Rapports des commissions :**

- **Affaires sociales** : Mme Verger présente les propositions de nouvelles règles pour le Transport à la Demande (TAD). Pour Brive : mardi, mercredi, jeudi de 13 h 30 à 18 h (l'ALSH reste prioritaire en cas de déplacement des enfants). Pour Martel, tous les samedis de 9 h à 11 h 30. Pour Souillac, sur demande uniquement, le vendredi de 9 h à 11 h 30.

M.Gouygoux, conducteur bénévole, rapporte avoir transporté, mardi dernier, 4 personnes pour Brive, ces personnes envisageant de renouveler leur demande.

**Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.**

- **Environnement** : Mme Vergnes présente le compte-rendu consacré aux économies d'énergies : Quercy Energies dispose encore de 2,5 jours de mission. Il leur sera demandé d'accompagner la commission dans une réflexion sur la réduction de l'éclairage public nocturne. Une liste de travaux (isolation, éclairage des locaux...) sera donnée aux agents techniques avec une programmation pour conforter les économies encore à réaliser.

Le programme Zéro phyto engagé avec Adour-Garonne comprend aussi un volet communication qu'il faudra mettre en œuvre.

La qualité de l'air : les premières mesures effectuées font apparaître une pollution plus élevée qu'ailleurs Rue Porte Pinche : l'air sera donc analysé dans la cour de l'école et dans les salles de classe.

La collecte des ordures ménagères : malgré une réunion avec les commerçants, le SYDED et les services de Cauvaldor (en charge de ramassage), la situation estivale est intolérable : les poubelles débordaient, et les agents communaux ont dû intervenir pour enlever des déchets non-ménagères (cartons). Mme Vergnes propose que le conseil adresse à Cauvaldor un courrier exprimant le mécontentement et la demande recherche de solutions pour l'été prochain.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette proposition.

- **Assurances** : M.Tesseyre a conduit une renégociation des assurances de la commune avec le nouvel agent de la compagnie AXA. Cette action a permis d'obtenir un remboursement de 5787 € tout en maintenant les garanties.

#### **13. Décision du maire n°1 de contracter un prêt :**

Afin de financer la construction du réfectoire du Pôle Enfance, et avec le soutien de la Préfecture, M. le maire a obtenu de la Caisse des Dépôts un prêt de 100 000 €, au taux fixe de 1.80% et sur une durée de 20 ans. M. le maire rappelle que ce prêt sera remboursé par les économies réalisées dans le fonctionnement du service de cantine, en particulier en personnel.

Il précise que cette décision lui appartient dans la mesure où en début de mandat il a reçu autorisation d'engager sans vote un emprunt jusqu'à hauteur de 240 000 €.

M le maire rappelle le plan de financement prévu :

Sur un montant **estimé** des travaux de 468 091 € TTC (390 076 € HT)

- DETR (acquise) : 195 038 €
- Ministère de l'Intérieur (acquis): 20 000 €
- FAST département (acquis) : 15 000 €
- Fonds de concours de Cauvaldor (acquis): 50 000 €
- Emprunt et autofinancement communal : 111 268 €
- Fonds commun de TVA : 76 785 €

Les conseillers municipaux ont assisté avant cette séance à la présentation de ce projet par les architectes (M.Dumolard et M.Annett). Ils ont donc pu constater que la proposition est conforme au cahier des charges, sachant que M le maire a rappelé qu'aucun avenant ne sera accepté. Toutes les dépenses seront liées aux choix effectués avant le lancement des travaux.

M.Gouygoux regrette que l'on n'ait pas réussi à faire un projet commun avec le collège.

M.Gil trouve que le projet qui vient d'être présenté est très bien. Il demande à M. le maire si l'étude pour le côté élémentaire pourra être programmée dès 2019.

M. le maire rappelle encore la démarche liée à la maison de retraite pour la cuisine, mais aussi sa volonté de réhabiliter et valoriser les anciens bâtiments pour y installer le réfectoire et l'école de musique dans un projet global. Il demande à M.Gil de rapporter le compte-rendu du C.A du collège.

M Gil présente le projet de restructuration des locaux du collège : 3 tranches sont prévues.

- 1<sup>ère</sup> tranche : Déplacement des services administratifs dans les anciens logements
- 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> tranche : Destruction de l'ancienne école maternelle pour y construire les nouveaux locaux de cuisine et restauration scolaire du collège et aménagement d'un hall. (L'ordre chronologique n'est pas connu).

M le maire fait remarquer que ce projet de travaux implique que rien ne sera prévu pour les élèves des écoles et qu'il faut donc préparer sérieusement les équipements nécessaires dans le cadre du projet global de la commune concernant ce sujet.

#### **14. Informations diverses :**

##### ***Dissolution des Syndicats mixtes :***

Le syndicat mixte Martel-Montvalent et le SMGS Uxellodunum vont être dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sous l'autorité du sous-préfet de Gourdon.

Pour Martel-Montvalent, les 2 communes recevront chacune une part de la dotation attribuée auparavant au syndicat dans le but de financer des aménagements touristiques, d'entretenir la zone de loisirs de Gluges et de rétribuer le surveillant de baignade.

La commune de Montvalent, aura une part supérieure à Martel car le VVF, propriété de la commune de Martel, est situé sur la commune de Montvalent et apporte un nombre de lits touristiques important. Ces dotations de l'État s'élèveront à 23 000 € pour Montvalent et 18 000 € pour Martel.

Pour le Syndicat Mixte Uxellodunum, Cauvaldor reprend l'ensemble financier, foncier et d'équipements existants. La commune ne paiera plus sa cotisation mais versera les A.C correspondantes. Un accompagnement ADEFPAT aidera à conduire le développement historico-touristique du site.

M.Gouygoux demande qu'une réunion voirie se tienne avenue de Turenne, certains riverains trouvant que la chicane expérimentale ne remplit pas son rôle.

M.Roques répond qu'ils étaient pourtant présents et favorables à cet aménagement qui ralentit la circulation, mais il accepte le principe d'une nouvelle rencontre sur place.

M.Verdier, référent de Cauvaldor pour le schéma d'aménagements des cheminements doux (piétons et cyclistes), présente l'avancée du dossier. Sur les 79 communes, 29 communes ont présenté au moins un projet. Au total les 75 projets représentent 44 km d'aménagement. À terme, c'est de l'ordre de 8 000 déplacements quotidiens qui pourront s'effectuer à pied ou à vélo en toute sécurité. Pour Martel, les 6 projets envisagés auront un coût global d'environ 200 000 € HT avant subventions. Il faut désormais se rapprocher de l'État et de la Région pour examiner les co-financements possibles.

M.Verdier parle de la proposition du syndicat numérique du Lot d'installer gratuitement une borne wifi dans chaque commune.

Mme Cayre a déjà examiné le dossier, il faut choisir un lieu d'installation de la borne extérieure et de la Livebox intérieure, voir si on peut utiliser celle de la mairie. L'installation est prise en charge par le syndicat, mais la commune doit payer l'abonnement (315,72 € TTC/an). La délibération du conseil municipal n'est pas urgente, mais doit être prise avant la saison d'été.

M.Gouygoux s'étonne de la disparition du terrain de sable, il n'a pas été informé. Il demande comment les engins sont intervenus sans passer sur le terrain de foot.

M.Gil lui explique qu'ils ont déversé la terre par le haut et qu'un « Bob 4 » l'a répandue sur le terrain.

M.Gouygoux dit que lors du forum des associations, une voiture a roulé sur le terrain de foot.

Mme Cayre lui répond que cette voiture portait du matériel destiné aux jeux sportifs prévus pendant ce forum, elle a circulé le long du terrain sans abîmer la pelouse, et les dirigeants de Valroc étaient présents et n'ont rien trouvé à redire ce jour-là.

M.Gouygoux demande que la commission des bâtiments s'occupe de la liste des travaux à l'école élémentaire

Mme Cayre lui répond que cette liste fait l'objet d'une programmation remise aux agents.

M.Gil informe de la tenue du Téléthon le 7 et le 8 décembre. La buvette du forum des associations était pour le Téléthon et le Secours Populaire et a été un succès en recette et contacts.

Mme Naville : la fête du four à Loupchat s'est bien passée. Pour le projet d'électrification des cloches, une partie de la dépense serait prise sur le reliquat de l'ancienne association des amis de Loupchat. Pour le reste, une solution associative est à l'étude.

Mme Verger a fait du porte à porte avec le Syded pour consulter les habitants du Capitani sur l'installation d'un composteur place de l'abreuvoir. La question des rats (surmulots) au composteur de la médiathèque a été abordée : les agents seront associés à la maîtrise de leur prolifération.

Mme Vergnes fait constater que malgré l'arrêté du maire, les camions circulent toujours dans Martel.

M. le maire fait part de la publication sur le bulletin municipal de Montvalent du nombre et de la vitesse des poids lourds, avec des résultats très inquiétants. Il constate lui aussi que son arrêté ne fait pas l'objet de sanctions par la gendarmerie, et qu'il faut revenir à celui de 2009.

M.Roques rencontrera prochainement M.Crouzat et M.Daval pour étudier le ralentissement de la circulation Boulevard du Capitani. Il invitera la commission à l'y rejoindre.

M.Foltz : les Journées du Patrimoine ont été très riches à Martel, plus que dans toute autre commune. Il regrette que l'initiation « pierres sèches » ait été déplacée hors du centre de Martel.

Le Festival de lectures s'est très bien déroulé, les rencontres et expositions ont eu beaucoup de succès. Les ateliers organisés au Collège ont été très appréciés par les intervenants.

M.Foltz est en train de préparer un projet de partenariat avec le Campus de Formation Compagnonnique de Brive qui recherche des chantiers d'intervention.

Mme Cayre rappelle que la commémoration du 11 novembre sera particulièrement riche cette année. Des associations, la médiathèque et les écoles se sont réunis avec des conseillers municipaux, avec les chorales du collège et de l'école pendant la cérémonie. L'exposition de l'école élémentaire et celle d'Evelyne Gouygoux sur les soldats du Monument aux morts pourront être vues. En suite à 11 h 15, le film réalisé par le collège sera présenté. A 17h, ce film et celui de Jérôme Arrestier seront présentés au public.

Le RPI a des effectifs stables cette année, avec 21,5 élèves par classe.

#### **Commission de contrôle des listes électorales :**

Mme Raynal présente les nouvelles dispositions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La commission dans sa forme actuelle disparaît. Il y aura un fichier unique sur lequel les électeurs pourront s'inscrire par internet. Les inscriptions et les radiations seront directement sous la responsabilité du maire. Une nouvelle commission doit se mettre en place pour examiner les recours, et contrôlera la régularité de la liste électorale avant chaque élection et au moins une fois par an. Le conseil municipal doit désigner 3 conseillers municipaux membres de la liste majoritaire et 2 membres de la liste minoritaire :

Se proposent : Mme Cayre, M.Tesseyre, Mme Szymanski, Mme Fournier Bourgeade et Mme Laval.

Fin du conseil à 22h45.

Mme Castellane vient faire don d'une toile peinte par l'artiste mexicain Francisco Manriquez Barron pendant le Festival latino de juillet 2018. Le maire et le conseil municipal remercient Mme Castellane et le peintre pour ce don qui trouvera sûrement sa place sur un mur de la Raymondie.